



Association Famille de France

CERDAGNE

Mairie, Avenue E. Brousse 66 760 UR

Mesdames, Messieurs les représentants
Comité de consultation
Groupement Européen de Coopération Sanitaire
GECT Hôpital transfrontalier de Cerdagne

UR, le 21 mars 2011,

Monsieur,

L'association Familles de France de Cerdagne, adhérente de la fédération départementale « Famille de France des P.O » et de la Fédération Nationale « Famille de France », est interpellée actuellement par les familles adhérentes et leur entourage qui s'interrogent sur la thématique locale de la santé. Plusieurs réunions ont fait ressortir une inquiétude justifiée dans ce domaine. Concernant l'Hôpital Transfrontalier de Cerdagne, un certain nombre de questions et de souhaits émergent :

1°) L'état civil des enfants nés à l'hôpital transfrontalier :

Y aura-t-il libre choix de la nationalité à la naissance y compris pour les enfants mort-nés ?

2°) En cas de décès :

L'homogénéisation des pratiques funéraires afin d'assurer les us et coutumes des familles françaises sera-t-elle assurée ? (Incinération, respect des volontés)

Donnera-t-on le pouvoir aux pompes funèbres françaises de récupérer le corps sous un régime dérogatoire ?

La législation française sur le don d'organes s'appliquera-t-elle ?

3°) Comment le mineur sans représentant légal présent sera-t-il pris en charge ?

4°) Les familles souhaitent l'harmonisation des qualifications et des pratiques des personnels au sein du Groupement

5°) L'association souhaite que le niveau de l'Hôpital soit précisé

6°) Sur quelles bases se fera l'évaluation globale externe des établissements composant l'hôpital transfrontalier ?

7°) L'association souhaite une priorité d'embauche, à qualification égale, des familles de Cerdagne sur un quota défini.

Association Famille de France de Cerdagne

Adresse postale : Mairie- Rue Emmanuel Brousse – 66 760 UR
Enregistrement N° 0663003660 préfecture des Pyrénées Orientales
Courriel : famillesdefrance-cerdagne@orange.fr



Association Famille de France

CERDAGNE

Mairie, Avenue E. Brousse 66 760 UR

8°) Dans
quelles
conditions les droits des salariés français seront- ils respectés ?

9°) L'association souhaite qu'une formation bilingue soit également dispensée aux personnels aide soignant et hôtelier.

10°) Qu'en est-il de la continuité des soins après l'hospitalisation ? (H.A.D. pour les patients français)

11°) Comment sera organisé le système d'information du dossier patient transfrontalier ?

12°) Quelle sera la localisation géographique du SMUR ?

13°) Qu'en est-il de la mutualisation des services logistiques des différentes entités géographiques ?

14°) En tenant compte de la pathologie de la victime, qu'en est-il au sujet du choix du patient pour le lieu de son hospitalisation et de la prise en charge des transports ?

15°) Qu'en est-il des accès routiers à l'hôpital côté français et côté espagnol?

Restant à votre écoute et, ouvert à tout échange pour en être le porte parole auprès des familles de Cerdagne, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le Président

S. REGRAGUI

Association Famille de France de Cerdagne

Adresse postale : Mairie- Rue Emmanuel Brousse – 66 760 UR
Enregistrement N° 0663003660 préfecture des Pyrénées Orientales
Courriel : famillesdefrance-cerdagne@orange.fr